

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 14 Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Didier PICARD, Yves PERRIN, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : M. Dominique MUZELLE et Mme Laurence CHATEAU.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Aurélie RICHARD, Jean-Pierre SAPT, Philippe GLATZ, Salim DJELLAB et Magali RAMIREZ.

Procuration : Mme Muriel MARCELLIN à Mme Sylvie GALLAND, Mme Aurélie RICHARD à Mme Béatrice DESPIERRE, M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE, M. Philippe GLATZ à Mme Sylvie GALLAND, M. Salim DJELLAB à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : le 13 juillet 2022.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GALLAND.

1 – Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2022 :

POUR à l'unanimité

Observations : Rajouter Carole SYLVESTRE dans le groupe de travail pour l'analyse du financement du terrain de football synthétique.

2- Modification du nombre d'Adjoints suite à la démission du 2^{ème} Adjoint de ses fonctions (suppression)

N°2022-07-20/01

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la démission de Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, adressée à la Préfète de la Loire, en raison de son élection en tant que député de la Nation.

Conformément à l'article L.2122-15 du CGCT, La Préfète de la Loire a accepté cette démission le 12 juillet 2022.

La démission de Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, de ses fonctions de 2^{ème} Adjoint et Conseiller, est donc définitive à compter du 12 juillet 2022.

Cependant, l'article L.2122-15 du CGCT précise que le Maire et les Adjoints continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Par conséquent, l'arrêté de délégation, en date du 28 mai 2020, accordé par Monsieur le Maire à Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES deviendrait caduque à compter de ce jour, date de suppression du poste.

Monsieur le Maire explique que, suite à cette démission, le Conseil municipal peut décider :

- soit de supprimer le poste d'adjoint,
- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire.

Au vu du procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 6.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint vacant.

Monsieur le Maire précise que la suppression du poste d'Adjoint modifierait l'ordre du tableau du Conseil municipal. Chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

DECISION :

- décider de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 5 le nombre des Adjointes au Maire.

Le tableau des adjointes est donc modifié ainsi :

Première Adjointe → Muriel MARCELLIN

Deuxième Adjointe → Sylvie GALLAND

Troisième Adjoint → Frédéric GOUTAUDIER

Quatrième Adjointe → Aurélie RICHARD

Cinquième Adjoint → Jean-Pierre SAPT

➔ **POUR à l'unanimité**

Débat autour des tâches d'Antoine VERMOREL-MARQUES, elles seront redistribuées en septembre.

3 – Mise à jour du tableau du Conseil municipal

N°2022-07-20/02

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à mettre à jour le tableau du Conseil municipal suite à la démission de Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES de ses fonctions.

Vu le Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjointes en date du 23 mai 2020,

Vu la délibération n° 2022-07-20/01 fixant à 5 le nombre d'adjointes,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau du Conseil municipal,

DECISION :

- Fixer ainsi qu'il suit le tableau du Conseil municipal :

NOM	Prénom	Fonction
BELUZE	Laurent	Maire
MARCELLIN	Muriel	Première Adjointe
GALLAND	Sylvie	Deuxième Adjointe
GOUTAUDIER	Frédéric	Troisième Adjoint
RICHARD	Aurélie	Quatrième Adjointe
SAPT	Jean-Pierre	Cinquième Adjoint
PICARD	Didier	Conseiller
PERRIN	Yves	Conseiller
GLATZ	Philippe	Conseiller
REMONTET	Monique	Conseillère
MATTONI	Robert	Conseiller
DROST	Cornelis	Conseiller
REGNY	Christophe	Conseiller
MUZELLE	Dominique	Conseiller
DJELLAB	Salim	Conseiller
BESSON	Séverine	Conseillère
SYLVESTRE	Carole	Conseillère
CHATEAU	Laurence	Conseillère
DESPIERRE	Béatrice	Conseillère
RAMIREZ	Magali	Conseillère
DESORMIERE	Marie-Françoise	Conseillère
JANDARD	Céline	Conseillère

➔ **POUR à l'unanimité**

Arrivée de Madame Laurence CHATEAU à 18h43

Présents : 15 Votants : 21

- COMPTES RENDUS DES ADJOINTS AU MAIRE

Frédéric GOUTAUDIER :

- Un courrier va être envoyé à Roannais Agglomération concernant les bus dans la rue du collège (passage de la ligne 13 uniquement).
- Route de Saint André d'Apchon : la jachère est sèche mais il faut la laisser dans l'état, il faut qu'elle sèche pour qu'elle s'égrène ensuite.
- Les plots du rond-point seront installés cette fin de semaine.

Séance levée à 18h49

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 8 septembre 2022.

Le Maire,
Laurent BELUZE

La Secrétaire de Séance,
Sylvie GALLAND

Publié le 9/09/2022